

Le centenaire de Rachel Carson, l'inspiratrice du mouvement écologique

Silences et coïncidences

Gilbert Schorsch



27 mai 1907 : naissance de Rachel Carson à Springdale.
© Lear/Carson collection, Connecticut College.

En route pour un symposium sur le « développement durable »

La toute jeune Fédération Française pour les sciences de la Chimie (FFC) avait choisi Montpellier pour organiser les 15 et 16 juin derniers un symposium sur le développement durable [1]. Pour se rendre à une manifestation de ce type, le choix du TGV... et la compagnie de quelques magazines s'imposaient.

En feuilletant la *Chemical & Engineering News* du 4 juin, je suis « tombé » tout de suite sur l'éditorial. Le rédacteur en chef du magazine de l'American Chemical Society l'avait intitulé tout simplement « Rachel Carson ». Aussitôt, je me remémorais mon post-doc à l'École polytechnique de Stockholm. C'était en 1962. À l'époque, *Silent Spring*, le livre de Rachel Carson, « l'inspiratrice du mouvement écologique », avait suscité un réel intérêt en Suède. En était-il de même en France ? La consonance scandinave du nom de son auteur n'expliquait pas seule sa popularité en Suède. Le pays s'est toujours placé à la pointe du combat écologique.

Peut-on imaginer retour aux sources plus approprié pour se rendre à un symposium sur le développement durable et la chimie ?

Qui, aujourd'hui en Europe, connaît encore Rachel Carson ?

L'éditorial du *C&EN* évoque le centenaire de la naissance de Rachel Carson et le parcours de celle-ci. Très jeune, elle s'intéresse à la nature. Diplômée de zoologie de l'Université John Hopkins à Baltimore, elle se spécialise en biologie

marine. Simultanément, elle se consacre à l'écriture d'articles documentaires pour le service fédéral des pêches. Elle publie aussi des documentaires dans des revues généralistes. Pour faire passer ses convictions, Rachel Carson n'utilise pas encore la télévision, comme Nicolas Hulot la pratique aujourd'hui, mais simplement ses livres. Cinq au total. Ses trois premiers ouvrages traitent de la vie marine [2]. *The Sense of Wonder*, son livre posthume, sortira en 1965.

Silent Spring, l'ouvrage qui l'a révélée au grand public, a été publié deux ans avant sa mort. Née le 27 mai 1907 à Springdale en Pennsylvanie, elle décédait le 14 avril 1964 à Silver Spring dans le Maryland, emportée par un cancer. Les hasards de sa vie ont voulu que ses lieux de naissance et de mort contiennent tous les deux, comme son livre, le mot « spring ». Ce printemps où brusquement les oiseaux, ces symboles de liberté, n'étaient plus au rendez-vous ? Et pour cause. Rachel Carson y évoquait un fait divers : la pulvérisation massive de mélanges de DDT et de fuel pour la démolition de marais près de Duxbury dans le Massachusetts. Cette pratique abusive amorçait la suspicion envers les produits chimiques. Elle développait aussi dans ce livre sa conviction que l'homme ne doit pas commander à la nature et la violer. Il doit au contraire faire partie intégrante de la nature, et respecter la biodiversité. En son temps, le jugement porté sur elle était manichéen : alarmiste pour ses adversaires, visionnaire pour ses partisans.



Aucun des conférenciers de la session introductive de Montpellier, consacrée à l'état des lieux du développement durable, n'a cru utile de faire la moindre allusion au rôle de Rachel Carson. Gro Harlem Brundtland, premier ministre de Norvège, était citée plus volontiers parmi les précurseurs du mouvement écologique. En qualité de présidente en exercice de la Commission mondiale pour l'environnement de l'UNESCO, celle-ci donnait une définition du développement durable en 1987. Silence regrettable, car le livre culte de Rachel Carson venait pourtant d'être réédité en 2002, à l'occasion du quarantième anniversaire de sa parution !

Par contre, la nouvelle réglementation REACH sur les produits chimiques, initiée par la Commissaire européenne de la Suède, Margot Wallström, et mise en vigueur le 1^{er} juin 2007, a été tout naturellement évoquée et commentée lors de la manifestation (voir encadré).

Rachel Carson aurait certainement été ravie de constater la coïncidence – à cinq jours près – des dates de mise en

vigueur de REACH et du centenaire de sa naissance. C'est avec enthousiasme qu'elle aurait souscrit à cette réglementation. Elle marque en effet la concrétisation de son combat contre l'usage abusif et la dispersion incontrôlée des substances chimiques. Il aura fallu exactement quarante-cinq ans pour passer du constat à la mise en application de solutions !

Qui, aujourd'hui aux États-Unis, connaît déjà REACH ?

De son côté, le rédacteur en chef de *C&EN* n'a pas jugé utile de faire le rapprochement entre l'anniversaire de la naissance de Rachel Carson et la mise en vigueur de REACH en Europe. Autre silence ! Seul un entrefilet dans l'édition de la semaine suivante mentionnera REACH [3]. D'après discussions entre écologistes, politiques et industriels européens ont pourtant été nécessaires pour arriver à un compromis. Il est au bénéfice des populations européennes, mais au détriment de la compétitivité des industries européennes dans la mesure où l'application de la réglementation reste limitée au continent européen, pour le moment du moins. L'occasion eût été bonne d'inciter les industries dominantes, États-Unis en tête, d'emboîter le pas et de suivre l'exemple européen. N'est-ce pas une hypocrisie qui rappelle étrangement les réticences de l'administration de George W. Bush pour signer le protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre ?

À défaut, notre confrère a rapporté un débat mineur mais révélateur. Il a opposé au Sénat à Washington les deux partis politiques rivaux, à l'occasion du centenaire de Rachel Carson. Un sénateur démocrate proposait de créer un prix ou une fondation en hommage à Rachel Carson, à son engagement et à son courage. N'est-il pas plus facile d'attribuer un prix que de s'attaquer à la maîtrise de l'utilisation et de la dispersion des produits chimiques toxiques ?

La réplique républicaine fut immédiate. Il n'était pas question de rappeler les méfaits d'une activiste qui avait sur la conscience la mort de plus de 90 millions de personnes ayant succombé à la malaria, suite à l'interdiction de l'utilisation du DDT qu'elle avait suscitée. Cette réplique va dans le même sens que celle qui a été évoquée à l'occasion de l'épidémie de chikungunya [4].

Rachel Carson, activiste ou visionnaire ? Quarante-cinq ans après la parution du livre, la polémique fait toujours rage ; elle met en lumière la complexité du problème et du choix des solutions.

En route pour le développement durable

Le symposium de Montpellier a mis en relation les trois familles concernées par le développement durable : les industriels, les scientifiques et les « politiques » au sens

large, avec leurs organismes législatifs aux divers niveaux. Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur les échanges lors de cette manifestation. D'ores et déjà, celle-ci a clairement identifié les véritables acteurs du développement durable. Ce sont incontestablement d'un côté les industriels et les scientifiques – l'éco-conception – et de l'autre, les citoyens-consommateurs – l'éco-geste. Aux « politiques » d'arbitrer entre le possible et le nécessaire. Pour le moment, ce développement durable est un pari, mais un pari qu'il faut réussir.

Par les vitres du TGV du retour, les réalisations françaises, récentes et plus anciennes, défilaient lors de la remontée de la vallée du Rhône : des éoliennes aux barrages hydro-électriques, en passant par la centrale nucléaire. Décidément, la France avait des atouts...

Au niveau européen, la mise en application de REACH va dans le sens indiqué par les sénateurs républicains : ne condamner un produit que si un substituant, à même fonction mais moins nocif que celui que l'on élimine, est réellement disponible.

Au niveau mondial, la réunion du G8, tenue en Allemagne le 7 juin, a réussi à faire infléchir légèrement la politique des États-Unis en matière de gaz à effet de serre [5]. Des objectifs chiffrés ont été avancés : moins 50 % d'ici 2050 ! Dans ce contexte, l'espoir de voir la réglementation REACH déborder des frontières européennes prend corps.

Le « cri » isolé et désespéré d'une biologiste américaine a finalement été entendu en... Europe, pour le moment. Réussira-t-il à étendre son audience et à réconcilier progressivement développement durable et chimie sur le plan mondial ?

Références

- [1] « Innover par l'éco-conception pour une chimie durable », Montpellier, 14-15 juin 2007.
- [2] *Under the Sea-Wind*, New-York, Oxford University Press, 1941 ; *The Sea around Us*, New-York, Oxford University Press, 1951 ; *The Edge of the Sea*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1955.
- [3] Short P., Chemical regulation: curtain finally rises on Europe's REACH program, *C&EN*, 11 juin 2007, p. 15.
- [4] Marcoux E., Chikungunya, point sur la démostication, *L'Act. Chim.*, 2006, 297, p. 9.
- [5] Hileman B., G-8: greenhouse gas emissions must stop rising, *C&EN*, 18 juin 2007, p. 15.



Gilbert Schorsch*

est vice-président de la Fondation Industrielle de l'Association Franco-Suédoise pour la Recherche (AFSR).

* 250 rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
Courriel : cgschorsch@aol.com

1^{er} juin 2007 : entrée en vigueur de REACH

Le règlement **REACH** relatif à l'enregistrement, l'Évaluation et l'Autorisation des produits Chimiques, adopté le 18 décembre 2006, est entré en vigueur le 1^{er} juin dernier. Il doit améliorer la connaissance et la maîtrise des risques des substances chimiques. En effet, les producteurs et importateurs de substances chimiques devront apporter la preuve de l'innocuité pour la santé ou de la maîtrise valable des risques. **30 000 substances chimiques** produites ou importées à **plus d'une tonne** par an sont concernées, représentant la très large majorité des tonnages des 100 000 substances présentes sur le marché communautaire.

Les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de produits chimiques ont commencé à préparer les échéances de mise en œuvre du règlement, et en particulier le pré-enregistrement des substances auprès de l'Agence européenne des produits chimiques. Cette nouvelle agence se met progressivement en place à Helsinki (Finlande). **Le pré-enregistrement s'effectuera entre le 1^{er} juin 2008 et le 1^{er} décembre 2008.**

La France a préparé ces échéances, ainsi :

► **avec les acteurs économiques** : outre les actions de sensibilisation initiées par le Ministère en charge de l'industrie en lien avec l'Union des Industries Chimiques, **un service national d'assistance technique** (« Helpdesk ») devant fournir aux industriels des informations sur leurs obligations au titre du règlement, a été mis en place dès le 1^{er} juin. Son fonctionnement est confié au BERPC (Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques). Un portail d'information est accessible sur le site Internet : www.reach-info.fr.

► **avec l'organisation de l'expertise nationale** : un protocole d'accord entre l'État, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) et le BERPC devrait être signé prochainement. Il précise les rôles tenus par les acteurs de l'expertise dans la mise en œuvre du règlement. L'AFSSET est confirmée dans son rôle de tête de réseau en matière d'évaluation des risques sanitaires liés aux produits chimiques et de soutien aux autorités françaises pour la mise en œuvre de REACH. Elle proposera les priorités en matière d'évaluation, d'autorisation ou de restriction et veillera à la cohérence des travaux d'évaluation des risques effectués sous la responsabilité de la France. Au sein de ce dispositif, le BERPC, composé d'experts de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et de l'Institut national de l'environnement et des risques industriels (INERIS), assurera l'expertise scientifique de base, en contribuant aux travaux de certains comités de l'Agence européenne des produits chimiques.

• Source : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, 1^{er} juin 2007.